



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 22 Septembre 2021

**PROCES VERBAL**

(En application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
17/09/2021	Nombre de conseillers en exercice :	19
	Nombre de conseillers présents	13
	Nombre de conseillers représentés :	5
	Nombre de conseillers votants :	18

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-DEUX SEPTEMBRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL.**

Légalement convoqué le 22 septembre 2021, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 septembre 2021.

Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance à 18h30
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Claude NOËL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Géraldine DUVAL, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, M. Benoît DUMONT, M. Gilles PAIGNON, Mme Sabrina TERRASSE, Mme Sylvie AMBLAS.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Madame Khadija RAMDANE donne pouvoir à Monsieur Claude NOËL.  
Madame Juline GARNAVULT donne pouvoir à Monsieur BOURGOIN.  
Monsieur Robert ESPECEL donne pouvoir à Madame AMBLAS.  
Madame Jacqueline CARIMALI donne pouvoir à Madame CABUROL.  
Monsieur Denis KLETZLEN-BODES donne pouvoir à Monsieur BOURIAUD jusqu'au point 3.

**ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :**

Monsieur Éric RETHORE.

**SECRETARIE DE SÉANCE** : Madame Virginie CABUROL



Avant l'ouverture de séance, monsieur le Maire rappelle la possibilité de détenir 2 pouvoirs et ce jusqu'au 30 septembre.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021

Monsieur Paignon indique que dans le PV du 8 avril, il était indiqué que les réponses à ses questions concernant, entre autres, Valorbio compost, lui seraient apportés dans le PV suivant. Monsieur le Maire précise que toutes les réponses à ses questions ont fait l'objet d'un courrier qui lui est remis ce jour.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## 2. DCM2021027 – NOMINATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de madame AZE, il a été convenu avec monsieur ESPECEL que madame TERRASSE la remplacerait au sein de cette commission.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Décide** de procéder au remplacement de Madame Catherine AZE au sein des commissions municipales dont elle était membre,

↳ **Désigne** selon le tableau ci-joint, l'élue suivante en remplacement de Madame Catherine AZE au sein des commissions municipales

Arrivée de monsieur KLETZEN BODES à 18h40.

## 3. DCM2021028 – COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES – DESIGNATION DES MEMBRES

À La majorité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Décide** de procéder au remplacement de Madame Catherine AZE au sein de cette commission,

↳ **Dit** que les membres du Conseil Municipal composant la commission de révision des listes électorales sont les suivants :

- Mme Virginie CABUROL (1)
- Mme Jacqueline CARIMALI (1)
- Mme Khadija RAMDANE (1)
- Mme Sylvie AMBLAS (2)
- Mme Sabrina TERRASSE (2)

(1) Le Groupe « Union Pour Butry »

(2) Le Groupe « Bien Vivre à Butry »



#### 4. DCM2021029 – FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Ouvre** 4 emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population en 2022, conformément aux préconisations de l'INSEE d'un agent pour 250 logements.
- ↳ **Établit** le montant de la feuille logement à 0,52 € brut.
- ↳ **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.
- ↳ **Charge** monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services de l'exécution de la présente délibération.

#### 5. DCM2021030 – VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DU SICTEU ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

À la majorité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Valide** le schéma directeur d'assainissement (SDA) du SICTEU.
- ↳ **Approuve** le zonage d'assainissement EU et EP urbaines sur le territoire du SICTEU.

#### 6. DCM2021031 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRES

Madame Duval précise qu'il y a une modification importante, à savoir l'intégration d'un tarif pour les enfants bénéficiaires d'un PAI. Elle indique également que ce projet de règlement intérieur a été présenté lors d'une réunion en juin dernier aux parents d'élèves élus.

Monsieur Paignon tient à souligné la qualité du travail réalisé par l'administration rendant ce règlement intérieur extrêmement complet.

À la majorité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstention : 1

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Adopte** le règlement intérieur des services périscolaires tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire de Butry-sur-Oise à signer le règlement intérieur des services périscolaires ;
- ↳ **Dit** que le règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 ;



- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à insérer le présent règlement sur le Portail Famille ;
- ↳ **Dit** que le présent règlement peut faire l'objet de modifications à tout moment pour le bon fonctionnement des services sur simple délibération.

## 7. DCM2021032 – AFFECTATION DES RESULTATS COMPLEMENTAIRES

Monsieur Bouriaud indique que cette affectation des résultats complémentaires est due à une demande du Préfet suite à une nouvelle règle que l'Etat a édictée. En prenant en compte cette nouvelle règle, il convient d'affecter un résultat corrigé d'un montant de 34.389,36 €.

Monsieur Paignon demande quand aura lieu la prochaine commission finances. Monsieur Bouriaud indique qu'elle aura lieu dans le cadre de la préparation du Budget Prévisionnel 2022.

À la majorité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

Le Conseil Municipal,

- ↳ **Décide** d'affecter de manière complémentaire au compte 1068 la somme de 34 389,36 €.
- ↳ **Dit** que cette prévision sera prise en compte lors de la Décision Modificative n°1.
- ↳ **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir.

## 8. DCM2021033 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Bouriaud indique que cette présentation est normée. La décision modificative permet à la fois de reprendre l'affectation des résultats complémentaires mais aussi de revoir les équilibres de chaque chapitre en fin d'année budgétaire.

En ce qui concerne la partie fonctionnement, on note une diminution des charges à caractère générale ce qui s'explique en grande partie par le COVID et la restauration scolaire.

On note également une diminution de 300 000 € au compte 611 en raison du démarrage tardif de la police municipale. Au 615221 correspondait des travaux de rénovation de la mairie qui ont été reportés en 2022.

La diminution au 615231 ne s'explique pas par une non réalisation des travaux de voiries prévus mais par le fait que ceux-ci ont été pris en charge par le Département.

L'augmentation au 61524 s'explique par les différentes campagnes d'élagage qui devenaient urgentes.

Le chapitre 12 (frais de personnels) quant à lui augmente en raison des différents remplacements en raison des absences liées au COVID et le nombre d'Accidents de Travail est en augmentation. Gilles Paignon demande à la Directrice Générale des Services si une analyse des raisons des AT a été faite et s'il y aura une incidence sur les cotisations.

La Directrice Générale des Services répond que cette incidence sera répercutée sur le BP 2022.

Monsieur le Maire informe des recrutements de 2 agents suite à des départs.

Monsieur Bouriaud indique que pour la partie investissement la diminution de 20 000 € correspond à l'étalement du paiement du PLU.

En revanche sur le chapitre 23 (frais d'architectes) nous avons été contraints d'augmenter. En effet, les frais d'architectes avaient été sous évalués puisque lors de la réalisation du BP le réaménagement du centre de loisirs n'était pas envisagé.

En revanche, la bonne nouvelle ce sont les recettes d'investissement puisque nous toucherons 88 000 € de subventions du département, 50 000 € de la Région, 67 000 € de la CAF et 80 000 € de l'Etat.

Grâce à ces rentrées non prévues, le résultat positif de la DM1 nous permet d'absorber les 34 386 € supplémentaires d'affectation de résultats.



À la majorité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

Madame Amblas indique que monsieur ESPECEL s'abstient car il lui manque des éléments.

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Adopte** la décision modificative n°1 toutes sections confondues, pour le budget principal de la commune de 119 030,00 € en recettes et en dépenses conformément à la pièce annexe n°1.
- ↳ **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Monsieur le Maire demande de voter à main levée un point sur table concernant l'élection des administrateurs au CCAS suite à la démission de Madame Ramdane.  
A l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération est présentée sur table.

### **9. DCM2021034 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ELECTION DES ADMINISTRATEURS ELUS**

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **De procéder** à la désignation par vote à main levée, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Géraldine DUVAL
- Mme Caroline SEVEGRAND
- Mme Sabrina TERRASSE
- Mme Virginie CABUROL

### **10. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Concernant la convention Gym Vitalité, monsieur le Maire et Monsieur Bouriaud indiquent qu'il est envisagé de proposer d'autres sports

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du n° DEC\_2021\_11 du 13.09.2021 au n° DEC\_2021\_13 du 21.09.2021) en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Concernant le PLU monsieur le Maire indique avoir demandé si dans le cadre du PLU la possibilité d'augmenter les parcelles constructibles à 500m<sup>2</sup>. Malheureusement les services de la Préfecture du Val d'Oise ont apporté une réponse négative.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que différents travaux de voirie ont eu lieu cet été à savoir :

- un arrêté réglementant la circulation des camions de + de 19 tonnes sur la commune ;
- la réalisation de travaux de sécurité tels que le retraçage des passages piétons, la réalisation de chicanes au niveau du garage Renault permettant de casser la vitesses), la mise en place de



miroirs de courtoisie et la mise en place de panneau cycliste autorisant la circulation dans les 2 sens rue de la division Leclerc.

Concernant la mise en place des chicanes rue Pasteur, Monsieur Bouriaud indique qu'en commission voirie il a été indiqué qu'il n'y aurait pas de panneaux de priorité afin de réaliser une phase test pour les usagers de la route.

Monsieur le Maire souhaite informer qu'un travail a été mené avec le Département concernant la circulation rue de Parmain. Le Département nous a fait une proposition qui sécuriserait la circulation mais nous perdriions 5 places de stationnements.

Une réunion publique sera organisée rapidement afin de présenter aux riverains les avantages et inconvénients de ce nouvel aménagement.

Monsieur Bouriaud précise que l'aménagement proposé par le Département est sécurisé afin que des cheminements piétons soient réalisés. En effet les aménagements actuels favorisent la vitesse puisqu'il n'y a aucun obstacle.

Gilles Paignon précise que ces aménagements sont indispensables notamment aux heures de pointes.

Monsieur le Maire indique envisager de faire la même chose rue de la Pêcherie.

Monsieur Paignon demande si une signalisation est obligatoire ?

Monsieur le Maire répond dans l'affirmative.

Concernant les questions de l'opposition, monsieur le Maire s'excuse auprès de madame Amblas qui est la seule présente.

Concernant la demande de salle, monsieur le Maire confirme que cela ne sera pas possible. Il dit être tout à fait favorable pour la mise à disposition d'une salle au groupe afin de préparer les conseils ou commission mais certainement pas dans le cadre de réunions politiques.

En effet, monsieur le Maire a mis à disposition une salle début septembre dans le cadre d'une préparation du conseil et a été informé que d'autres personnes avaient été conviées à celle-ci.

Concernant les aménagements sur les routes départementales, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un représentant de l'opposition a été invité à la réunion.

Monsieur Paignon souhaite avoir des précisions sur le journal municipal. En effet, dans celui-ci il apparaît les « numéros utiles » et trouve cela ennuyeux que d'autres numéros n'apparaissent pas tels que les kinés ou autres.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque et indique que la profession de kiné n'est pas considérée comme un service d'urgence.

Monsieur Bouriaud propose de demander aux professionnels de santé de se manifester auprès de la Mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**



# Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2021

Monsieur NOËL Claude 	Monsieur BOURIAUD Bruno 	Monsieur DUMONT Benoît 
Monsieur BOURGOIN William 	Madame DUVAL Géraldine 	Monsieur PRIOUX Philippe 
Madame RAMDANE Khadija 	Monsieur PAIGNON Gilles 	Monsieur KLETZLEN-BODES Denis 
Madame LIMOUZIN Valérie 	Madame CARIMALI Jacqueline 	Monsieur LORENZI Arnaud 
Madame SEVEGRAND Caroline 	Madame CABUROL Virginie 	Madame GARNAVAULT Juline 
Monsieur ESPECEL Robert 	Monsieur RETHORE Eric 	Madame TERRASSE Sabrina 
Madame AMBLAS Sylvie 		

**Le Groupe "Union pour Butry"** : M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, Mme Khadija RAMDANE, M. Benoît DUMONT, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, Mme Juline GARNAVAULT, M. Denis KLETZLEN-BODES

**Le Groupe "Bien vivre à Butry"** : Mme Sabrina TERRASSE, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS, M. Éric RETHORE